

LE FIL CONTINU



Organisme disposant du Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU

Newsletter N° 70

15 décembre 2015

Edito

- La micro finance.....2
- Actualités économiques.....5
 - Environnement.....5
 - International.....5
 - Santé.....6
 - Nouvelles technologies.....6
- Actualités de l'ADEC– NS.....6

La micro-finance a pour objectif de fournir des services financiers aux personnes à faible revenu dans le monde. Elle s'inscrit dans une démarche envisageant un monde où tous les ménages, y compris ceux à faible revenus, disposeraient d'un accès permanent à des services financiers qui resteraient à un tarif abordable et de bonne qualité. Ces services permettraient aux personnes à faible revenu de financer des activités génératrices de ressources, d'accumuler un patrimoine financier en développant l'épargne et de se prémunir contre les risques de la vie courante via des micro-assurances notamment.

Ainsi, même si l'aspect le plus connu de la micro-finance demeure le microcrédit, celle-ci comporte une vaste gamme de produits et services qui vont de l'aide aux transferts de fonds (principalement entre expatriés), de la micro-assurance et de la micro-épargne. Le développement toujours plus important des téléphones portables intelligents permet d'étendre l'accès à ces services et de les rendre de plus en plus surs.

Les personnes visées par la micro-finance sont les personnes exclues du système bancaire traditionnel. Elles correspondent majoritairement à la population des pays en développement et des populations défavorisées des pays développés.

Cette situation s'explique par le fait que les banques classiques considèrent que cette population dispose d'une solvabilité moindre qu'une population plus aisée. Ce cas de figure se produit également lorsque les montants demandés dans le dossier de crédit n'étaient pas assez importants pour les banques traditionnelles. Même si les projets étaient d'une taille plus modeste, certains présentaient un apport économique indéniable mais restaient sans apports des banques. Cette situation a changé avec le développement de la micro-finance.

L'équipe ADEC-NS

Citation

« Entreprendre, ce n'est somme toute rien d'autre qu'utiliser son courage et son désespoir pour faire bouger les choses. »

Muhammad Yunus



Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU
Membre de l'Initiative Global Compact

Tél. +33 (0)5 67 16 15 16 - Fax +33(0)5 61 39 89 34 – ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4
communication@adecns.fr www.adecns.fr

La micro-finance

Les acteurs de la micro-finance

La micro-finance a connu un essor considérable dans les années 1970 grâce à l'importance des travaux de Muhammad Yunus, économiste bangladaise et prix Nobel de la paix 2006, qui a fondé la Grameen Bank qui a popularisé le microcrédit.

Aujourd'hui, environ 150 millions de personnes dans le monde ont accès à des services de micro-finance. Avec le développement de ces services, des institutions de Micro-Finance (IMF) ont vu le jour. Il existe notamment :

- Des coopératives créées par les bénéficiaires eux-mêmes (ils sont épargnants et emprunteurs dans cette structure) ;
- Des banques de micro-finance qui sont partiellement ou totalement dédiées à la micro-finance ;
- Des associations/ONG spécialisées dans ce domaine qui collectent des fonds auprès d'acteurs privés ou par des emprunts et gèrent par la suite des crédits auprès de micro-entrepreneurs ;
- Certaines banques commerciales privées s'intéressent de plus en plus à la micro-finance, principalement dans les pays développés.



La particularité d'une IMF réside dans la dualité de leurs objectifs qui sont à la fois sociaux (encourager le développement économique et la lutte contre la pauvreté) et économiques car l'IMF doit être une structure pérenne et économique viable afin d'assurer ses activités sur le long terme et ainsi satisfaire les nouvelles demandes de micro-finance. L'activité principale, et la plus connue, des IMF est l'attribution de microcrédits.

L'apparition des microcrédits

Comme nous l'avons vu précédemment, le microcrédit a connu un fort développement dans les années 1980 avec la création de la Grameen Bank.

La Grameen Bank a été créée au Bangladesh en 1983 par le Pr. Mohammed Yunus avec le soutien du Gouvernement. Elle a eu un retentissement considérable et a suscité un grand nombre d'initiatives en micro-finance dans le monde entier. Elle touche aujourd'hui une clientèle de plus de 8 millions de personnes (96% de femmes).

Le microcrédit est un crédit de faible montant avec des intérêts. Il est le plus souvent accordé à de petits entrepreneurs ou agriculteurs qui n'ont pas accès aux acteurs bancaires « classiques » du fait de la faiblesse de leurs activités. Ces microcrédits permettent donc à de petits acteurs économiques de créer ou développer leur activité génératrice de revenus et il vise ainsi à briser le cercle de la pauvreté pour ses bénéficiaires.

Le taux d'intérêt appliqué aux microcrédits est déterminé par trois facteurs :

- Le coût de financement pour l'IMF : en fonction de la situation économique et financière des pays en développement, ce coût peut être plus élevé que dans les pays développés
- Le coût du risque de non-remboursement de certains emprunteurs
- Les charges opérationnelles : il s'agit des frais de gestion et de suivi des dossiers. Ces charges sont plus élevées pour les microcrédits compte tenu du montant réduit et de la courte durée du prêt. Mais ces charges sont amenées à diminuer avec le développement de l'IMF qui pourra réaliser des économies d'échelles de plus en plus grandes.

Ainsi, le taux d'intérêt des microcrédits est plus élevé que pour un crédit « classique » dans un pays développé. Le taux d'intérêt médian mondial est approximativement de 28 % par an mais il varie considérablement d'un pays à l'autre.

En mars 2014, une étude commandée par la Banque Mondiale a démontré que le microcrédit permet d'augmenter les revenus et les dépenses des micro-entrepreneurs qui en bénéficient et qu'ils augmentent également l'offre de travail, les actifs non fonciers, le patrimoine net ainsi que l'éducation des garçons et des filles. Pour se faire, cette étude s'appuie sur les réponses de plus de 1 500 ménages bangladais issus de 87 villages différents. Cette enquête porte sur une durée d'étude de 20 ans afin de mesurer au mieux l'impact des microcrédits sur le long terme.

Cependant, le microcrédit ne concerne pas uniquement les parties les plus pauvres du monde. Ainsi, à la fin des années 1980, le microcrédit a connu un fort développement en Europe et principalement en Europe Central et orientale où l'effondrement du secteur public et le chômage en résultant ont été à l'origine d'une démarche très forte et d'une offre soutenue par les bailleurs de fonds internationaux. A ce jour dans les pays postcommunistes le nombre de client du microcrédit est évalué à 3 millions de personnes.

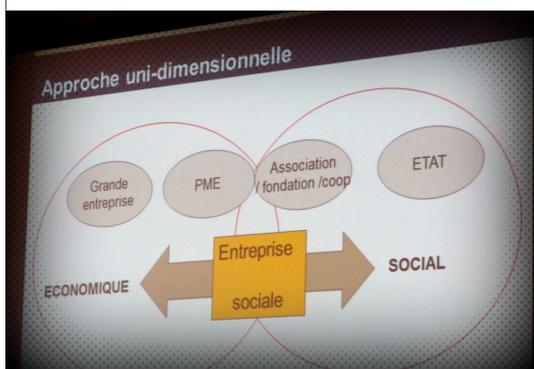
En Europe, les opérateurs de microcrédits se sont regroupés au sein du Microfinance Center et du réseau Européen de Microfinance qui couvrent l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne. Ces deux centres collaborent étroitement et ils ont pour but de diffuser les bonnes pratiques en matière de microfinance, d'organiser des échanges mutuels entre les acteurs de ce secteur et de formuler des propositions aux gouvernements et à la Commission Européenne en matière d'environnement institutionnel du microcrédit.

Le microcrédit en France

Le microcrédit en France est apparu en 1989 avec la création de la première association de microcrédit : l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie). Depuis cette date, le microcrédit s'est progressivement imposé comme un outil de lutte efficace contre le chômage. En effet, 70 % des bénéficiaires du microcrédit en France sont des anciens chômeurs.

On distingue deux formats différents de microcrédit en France :

- Un microcrédit personnel qui a pour but de favoriser l'employabilité des emprunteurs. Il a généralement pour objet l'achat d'un bien ou d'un service permettant d'améliorer la situation de l'emprunteur à travers un projet personnel (formation professionnelle, permis de conduire, soins de santé mal remboursés, etc...). Son montant est compris entre 300 et 3 000€. De plus l'emprunteur est obligatoirement accompagné dans sa démarche par un acteur social qui va l'aider à évaluer son projet et en assurer la bonne marche.



- Un microcrédit professionnel qui a pour objectif de financer une activité génératrice de revenus. Ainsi, l'Adie propose des financements professionnels jusqu'à 10 000€ pour toutes entreprises exerçant son activité en France. Généralement, ce type de microcrédit est utilisé pour la reprise ou la création d'entreprise. Il peut aussi servir à accompagner le développement d'une entreprise déjà existante.

Lors de l'apparition des premiers microcrédits en France, le système de caution solidaire était utilisé afin de créer une solidarité entre les emprunteurs. Cependant, de nombreuses personnes ne remboursaient pas leurs prêts et ce modèle a été abandonné. C'est ainsi qu'en 1992, le microcrédit professionnel voit le jour et se développe rapidement. En 2015 en France, le microcrédit finançait 30 000 entreprises et contribuait à la création de 60 000 emplois. De plus, le taux de survie à trois ans des entreprises ayant eu recours à ce mode de financement est de 75 %. Enfin, la moitié des bénéficiaires du microcrédit en France se situerait en dessous du seuil de pauvreté nationale.

Le microcrédit correspond à la forme la plus connue de la micro-finance. Cependant celle-ci comprend également d'autres éléments comme la micro-assurance.

Le financement participatif est parfois considéré comme faisant partie de la micro-finance. Cela correspond aux outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes afin de financer un projet. Ce modèle vise à se passer des acteurs traditionnels du financement en proposant aux porteurs de projets de demander directement un financement sur une plateforme de « crowdfunding ». Ce modèle s'est notamment développé avec les réseaux sociaux qui leur ont permis d'accroître leur responsabilité. Ce financement participatif peut prendre plusieurs formes : don, récompense, prêt, investissement en capital.

La micro-assurance

La micro-assurance est un système qui utilise le mécanisme de l'assurance et dont les bénéficiaires sont au moins en partie exclues des systèmes formels de protection sociale. Ce mécanisme se distingue des systèmes créés pour assurer la protection sociale légale des travailleurs de l'économie formelle.

Ainsi, l'expression de « système de micro-assurance » désigne soit l'institution qui offre de l'assurance soit un ensemble d'institutions qui offrent de l'assurance ou le service d'assurance lui-même offert par une institution ayant d'autres activités.

En France, le premier produit de micro-assurance a été lancé en 2008 par l'association « Entrepreneurs de la Cité ».



La micro-assurance est donc un mécanisme de protection des personnes à faible revenu contre certains risques moyennant le paiement de primes de faible montant. Les primes d'assurance ont tendance à être faibles mais proportionnelles à la probabilité du risque couvert et de son coût.

Le but sociétal de la micro-assurance est de permettre aux personnes n'ayant pas les moyens de contracter une assurance « classique » de pouvoir réduire leur exposition à des risques de la vie courante et de savoir qu'ils sont moins vulnérables aux risques de la vie courante (maladies, perte d'un bien, ...). En effet, à cause de cette constante appréhension,

les pauvres sont moins enclins à tirer parti des possibilités d'activités rémunératrices susceptibles de réduire la pauvreté. La micro-assurance vise donc à réduire la vulnérabilité des ménages les plus pauvres et donc leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

Il existe quatre principaux moyens d'offrir des produits de micro-assurance :

- Le modèle partenaire-agent : ici un IMF fait office d'agent en assurant la promotion et la vente d'assurance grâce à son réseau de distribution déjà mis en place pour ses autres services financiers dont le microcrédit.
- Le modèle associatif/mutualiste : les assurés, ou les clients, sont aux commandes en tant que propriétaires des opérations. Ils gèrent ces opérations en travaillant avec des partenaires de soins extérieurs pour fournir des services d'assurance.
- Le modèle multiservices : un IMF fournit les services d'assurance et il s'occupe de tout : conception et fourniture des produits aux clients, vente, service après vente et évaluation des demandes d'indemnisation. Dans ce modèle, l'IMF assume l'intégralité des frais d'assurance et des pertes mais ils conservent aussi tous les profits.
- Le modèle piloté par le prestataire : ici le prestataire de services est l'assureur. De même que dans le modèle multiservices, l'assureur est responsable de tout (opérations, prestations, conception et service). Ce modèle permet au prestataire d'avoir un fort niveau de contrôle sur les produits qu'il propose mais l'inconvénient est que la gamme des produits et services offerts est réduite.



Aujourd'hui la France est un des pays d'Europe où la micro-finance est le plus développée. Ainsi en 2008 l'activité de microcrédit a connu une croissance de 30 % par rapport à 2007. De plus, 80 des personnes qui ont eu accès aux microcrédits sont sorties des programmes sociaux dans les 5 ans qui suivent. En outre, la France a mis en place une régulation bancaire favorable à la microfinance et s'inspirant du système bancaire classique.

La micro-assurance est apparue bien plus tard par rapport aux microcrédits car l'élaboration d'un programme de micro-assurance valable est une tâche complexe qui demande des compétences techniques particulières et des données que la plupart des IMF et des associations locales ne possèdent pas. De plus dans les régions pauvres, la demande en assurance est souvent limitée en raison des primes à verser régulièrement par les membres, du manque d'information sur les assurances et de la mauvaise image des assureurs parmi la population la plus défavorisée.

Nous avons donc vu les deux principaux produits de la micro-finance qui ont vocation à permettre un meilleur accès aux populations les plus pauvres aux services bancaires et d'assurances. Ces deux produits s'inscrivent dans une démarche visant à aider cette partie de la population à accéder à des opportunités de développement et d'améliorer leur qualité de vie.

La micro-finance vise donc à remplir une vide laissé par les banques traditionnelles car les montants financiers ne sont pas assez importants ou présentent trop de risques pour les acteurs classiques. Cependant, la micro-finance n'est pas un secteur finançant uniquement des projets « irréflechis ou présentant trop de risques » du fait de l'accompagnement personnalisé qui est mis en place pour chaque bénéficiaire d'un microcrédit.



Avec le développement des nouvelles technologies de communication, la micro-finance va accélérer son mouvement de démocratisation en pouvant utiliser les applications mobiles pour toucher un public toujours plus large. Ce phénomène sera d'autant plus fort dans les pays en développement du continent africain du fait de la forte utilisation des téléphones portables. Ce phénomène va donc accentuer la dématérialisation des services bancaires.

Actualités économiques

Environnement

Comment investir durable ... et rentable

Valeurs écoresponsables, Green bonds, fonds low carbon : il est possible de participer à la lutte contre le réchauffement climatique tout en dopant son portefeuille.

[Lire la suite](#) – Challenges

L'appel des Africains : venez investir chez nous dans les énergies renouvelables !

Adoptée à la COP21, l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique vise l'instauration de 10.000 MW d'éolien et de solaire pour 2020. A côté des aides internationales, se mettent aussi en place des financements innovants faisant appel aux citoyens du monde entier.

[Lire la suite](#) – Sciences et avenir

Les maladies animales se multiplient sous l'effet du changement climatique

Le réchauffement climatique permet aux moustiques et autres parasites porteurs de maladies de se déplacer plus au nord. Ce qui entraîne la recrudescence de certaines maladies animales presque disparues en Europe.

[Lire la suite](#) – Euractiv

International

La Finlande envisage le lancement d'un revenu universel de 800 euros mensuels

Le pays nordique, qui traverse une grave crise économique, lance une expérimentation de revenu de base. Le but est de généraliser cette mesure pour faire baisser le chômage.

[Lire la suite](#) – La Tribune

Noor 1, première centrale d'électricité solaire du Maroc

De nombreux pays du Sud tentent des expériences pour ralentir le réchauffement de la planète. Au Maroc, la première centrale d'un grand complexe thermodynamique sera inaugurée dans les prochaines semaines à Ouarzazate.

[Lire la suite](#) – Orient XXI

La transparence dans les négociations internationales : la procédure de l'Union européenne en question

L'analyse de la procédure de négociation des accords internationaux de l'Union européenne n'a de réel intérêt que si elle appuie l'étude d'un cas particulier. Nous allons baser nos développements sur l'exemple que nous offre le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, mieux connu sous l'acronyme anglais de « TTIP » ou de « TAFTA ».

[Lire la suite](#) – Le petit juriste



Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU
Membre de l'Initiative Global Compact

Tél. +33 (0)5 67 16 15 16 - Fax +33(0)5 61 39 89 34 – ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4
communication@adecns.fr www.adecns.fr

Santé

Cancer : Les inégalités se creusent entre pays riches et pauvres

Le taux d'incidence du cancer décline dans les pays riches. En revanche, dans les pays à faible et moyen revenu, il est en hausse, selon une étude.

[Lire la suite](#) – Pourquoi Docteur

L'impression 3D repousse les limites de la chirurgie

Grâce à des dispositifs médicaux fabriqués sur mesure pour le patient, la précision du geste chirurgical est augmentée et les résultats opératoires améliorés

[Lire la suite](#) – Sciences et avenir

Nouvelles technologies

Comment l'Internet des objets transforme l'e-commerce

L'internet des objets termine sa phase « hype » et « buzz » pour devenir une réalité créatrice de la valeur. Il est en passe de transformer profondément l'e-commerce, tel que nous connaissons aujourd'hui, puisque chaque objet connecté devient un canal de vente en puissance. Selon les analystes, même si l'e-commerce va continuer à croître rapidement, la croissance du m-commerce sera deux fois plus rapide et atteindra 600 milliards de dollars vers 2018.

[Lire la suite](#) – Objets connectés

ACTUALITES DE L'ADEC-NS

Mission multisectorielle en Ouzbékistan — Tachkent et Samarcande

- 8 au 13 mars 2015 -

Attention : clôture des inscriptions le 15 janvier 2016

Présentation du tourisme en Ouzbékistan aux étudiants du Master 2 *Management spécialité Économie et Management du Tourisme International* à l'IAE de Toulouse

- Mercredi 16 décembre 2015 -



Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU
Membre de l'Initiative Global Compact

Tél. +33 (0)5 67 16 15 16 - Fax +33(0)5 61 39 89 34 – ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4
communication@adecns.fr www.adecns.fr